

République Islamique de Mauritanie

Honneur – Fraternité – Justice

Ministère des Finances



الجمهورية الإسلامية الموريتانية

شرف - إخاء - عدل

وزارة المالية

N° 11-0003 /M.F/M/DTCP/17hlot

رقم / _____ / م / و / ا / خ . ع . م .

Nouakchott, le 02 MARS 2007 تواجشوط في

Le Ministre

الوزير

LETTRE CIRCULAIRE

A Messieurs les Directeurs généraux, agents comptables
et commissaires aux comptes :
- des EPA
- des EPIC et autres organismes publics

Objet : Circulaire relative à l'application de la nomenclature des pièces justificatives de la dépense publique.

Réf : Lettre n°10/PM en date du 22 janvier 2007

Par lettre visée en référence, Monsieur le Premier Ministre a attiré mon attention sur le manque d'observation de votre part de l'arrêté N°535/MF du 28 juin 2001 portant nomenclature des pièces justificatives pour les dépenses de l'Etat.

Les raisons du manque d'observation de cet arrêté s'expliquent par deux faits :

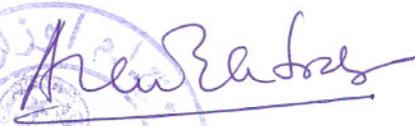
- la diffusion étroite de l'arrêté précité ;
- la difficulté d'opérationnaliser la nomenclature des pièces justificatives qui sont liées tantôt à la ligne budgétaire, tantôt au mode de passation des commandes et tantôt à la nature de la dépense.

Par conséquent, la Direction du Trésor et de la Comptabilité Publique doit assurer une diffusion large de cet arrêté portant nomenclature des pièces justificatives de la dépense publique.

Ensuite, vous devrez rendre opérationnelle cette nomenclature à travers les éléments suivants :

- une codification conforme à votre système de gestion ou l'élaboration de fiches de contrôle ou « checklist » ;
- une appropriation par les services en charge de la dépense publique à travers la formation et la sensibilisation ;
- la création d'un dispositif de suivi et d'évolution du respect de cette nomenclature.

Enfin, j'invite tous les gestionnaires de crédits, les comptables publics, les commissaires aux comptes, ainsi que tous les agents chargés du règlement de dépenses publiques à veiller au respect scrupuleux des dispositions de l'arrêté précité dans le cadre de l'exécution du budget de 2007.




Le Ministre
R/M / Ministère des Finances

Abdallah Ould Souleymane **OULD CHEIKH-SIDIA**

Ampliations:

- PM
- MSG/PCMJD
- DIRCAB/PCMJD
- GR/BCM
- Ministres
- Secrétares d'Etat
- CSA
- CDHLCPI